

# **ABERGEMENT**

Hébergement de sites

## **Conditions Générales**

### **ABERGEMENT**

**Solution d'hébergement mutualisé : Ultimate & Business**

**Solution de disque dur virtuel : NetDrive**

**Solution de télésauvegarde : SaveDrive**

**Noms de domaines**

Validité : US - Suisse – CEE

Révision : 4.5

Edition : Mai 2007

# ABERGEMENT

## Hébergement de sites

### Préambule

Sont compris dans l'hébergement mutualisé **Ultimate** un espace disque illimité (par paliers de 1000 Mb), adresses électroniques illimitées, des comptes FTP illimités distincts pour la mise à jour du site, un nombre bases de données MySQL illimitées, les scripts CGI (Perl & PHP), les extensions FrontPage 2002 (sur demande) et l'installation initiale du domaine sur les serveurs d'Abergement.

Le trafic mensuel maximum généré par le compte du client est illimités. Le client à tout moment peut contrôler sa consommation sur son interface.

L'utilisation de scripts CGI (Perl, PHP ou autre) doit rester dans une mesure acceptable quant à la configuration du serveur concerné. Abergement ne tolère aucun script consommant plus de 16Mb de mémoire lors de son exécution, ni d'une durée de plus de 10 secondes les principales applications connues ont été testés avec succès dans leur version de base et ne sont pas perturbés par cette limitation. Abergement se réserve le droit de supprimer tout script ne respectant pas ces consignes. L'accès aux fonction PHP suivantes est désactivé par mesure de sécurité : passthru(), set\_timeout(), popen(), exec(), shell\_exec(), system() et proc\_open().

L'accès aux bases de données MySQL ne pourra se faire qu'au moyen de "localhost", c'est à dire exclusivement depuis le serveur web lui-même. Aucun accès depuis l'extérieur (via ODBC ou Access) ne sera possible. Les connexions persistantes ne sont pas possibles. De plus, la consommation de ressources MySQL doit respecter le cadre mutualisé de nos services et toute utilisation abusive pourra entraîner une résiliation anticipée de notre part.

Les frais de location annuelle du nom de domaine ne sont pas compris.

L'espace disque mis à disposition ne doit être utilisé que pour publier des informations sur Internet. Aucun backup/sauvegarde/archivage de données privées ou professionnelles ne sera toléré. Quotidiennement un robot de contrôle dépiste les fichiers/programmes illicites.

L'allocation de l'espace disque illimité se fait par tranche de 1000 Mb. Pour augmenter l'espace disque une demande au support technique est nécessaire. Toutes tranche supplémentaire doit être dûment motivée.

Nous interdisons les sites à caractères sexuels et tout contenu dit adulte, même léger. Tout contrevenant, sera irrémédiablement fermé définitivement.

Il est strictement interdit d'appeler des scripts ou des pages sur l'espace mis à disposition depuis des bots IRC (pour stocker une liste d'utilisateurs connectés par exemple).

### Messagerie

La messagerie est soumise à un quota d'espace disque de 500 Mb par domaine à titre de protection et peut être sur demande augmenté. Il n'y a pas de limitation en taille pour les messages électroniques. Veuillez prendre note que les messages de 12 mois et plus sont automatiquement supprimés de nos serveurs.

La messagerie électronique n'est pas dissociable de nos services d'hébergements (y compris les records MX).

# ABERGEMENT

## Hébergement de sites

Le « sous-hébergement » tant payant que gratuit envers d'autres entités, physiques ou morales, ainsi que la mise à disposition contre rémunération des autres services de la solution d'Abergement ne sont pas autorisées.

Il est strictement interdit de faire rediriger un autre nom de domaine directement sur l'adresse principale ou sur un sous-répertoire au moyen d'un organisme externe (comme ULimit ou DynDNS par exemple).

**NetDrive & SaveDrive** dispose pour chaque compte d'une capacité de 5 Go (5000 Megas), d'un accès FTP illimité et d'une bande passante pouvant aller jusqu'à 100 Mbits.

Il est strictement interdit d'utiliser le service NetDrive & SaveDrive pour y déposer / partager des contenus illicites. Abergement utilise un robot de recherche et tout compte suspecté sera immédiatement effacé.

### **1. Champs d'application**

Les présentes Conditions générales règlent l'utilisation de tous les accès et services Internet proposés par Abergement sous la marque de service Abergement (ci-après la "solution d'Abergement").

### **2. Prestations d'Abergement**

#### **Nature et étendue de la prestation**

La nature et l'étendue des différents Solutions d'Abergement sont présentées dans les documents contractuels correspondants (descriptions de services, contrats, formulaires de commande, etc.) qui, avec les présentes Conditions générales et les listes de prix applicables au service, constituent la base des relations contractuelles entre les clientes et les clients (ci-après les "clients") et Abergement.

#### **Mesures de sécurité d'Abergement**

Abergement prend des mesures pour protéger son réseau contre les interventions illicites de tiers. Une protection absolue contre les accès illicites ne peut cependant être garantie. Abergement ne peut être tenue responsable de tels abus.

#### **Recours à des tiers**

Pour remplir ses engagements contractuels, Abergement peut en tout temps faire appel à des tiers.

### **3. Prestations / obligations des clients**

#### **Généralités**

Les clients sont responsables d'une utilisation conforme au droit et au contrat de la Solution d'Abergement auxquels ils ont recours (voir notamment le chiffre 6 ci-après) et du paiement de ces services dans les délais impartis (voir notamment les chiffres 4 et 5 ci-après). Lors de la commande, de l'enregistrement et d'autres contacts commerciaux avec, les clients sont tenus de fournir des indications conformes à la vérité.

#### **Mesures de sécurité des clients**

Les clients doivent choisir des mots de passe appropriés et les modifier régulièrement, voire

# **ABERGEMENT**

## Hébergement de sites

immédiatement s'ils soupçonnent une utilisation abusive. Les mots de passe doivent être soigneusement conservés et doivent être transmis si possible sous forme cryptée dans les médias numériques. Les clients sont entièrement responsables de l'utilisation des mots de passe.

Les clients protègent leurs installations d'abonné et leurs données contre tout accès non autorisé de tiers et prennent les mesures correspondant à l'état de la technique pour empêcher tout dérangement ou tout endommagement d'installations d'Abergement ou de tiers (p. ex. propagation de virus informatiques, vers, chevaux de Troie, etc.) pour autant que cela corresponde aux usages généraux ou si des indices permettent de supposer des interventions illicites dans des systèmes tiers à partir des installations d'abonné des clients.

Si l'installation d'abonné d'un client cause des dérangements ou des dommages sur les installations d'Abergement ou de tiers, Abergement pourra suspendre la fourniture de sa prestation sans préavis et sans indemnisation et/ou demander des dommages et intérêts.

### **Responsabilité de l'utilisation du raccordement**

Les clients sont responsables de toute utilisation de leurs Solutions d'Abergement - même par des tiers non autorisés. Ils sont notamment tenus de payer tous les frais occasionnés par l'utilisation de leurs Solutions d'Abergement.

Si Abergement, un organe ou un collaborateur d'Abergement fait l'objet d'une poursuite pénale, civile ou administrative en raison de l'utilisation d'un service Internet contraire aux dispositions de la loi ou du contrat par le client ou un tiers, le client responsable devra dégager la partie concernée de toutes les prétentions et répondre du dommage.

### **Sauvegarde des données**

Les clients sont seuls responsables de la sauvegarde de leurs données. Abergement effectue des sauvegardes régulières du système et des sites Internet, mais uniquement à des fins de restauration suite à un dégât majeur d'un serveur. Abergement ne peut garantir la remise en place d'un backup.

## **4. Facturation et conditions de paiement**

Les factures sont éditées en ligne uniquement pour les 12 mois à venir, le semestre, le trimestre ou mensuelle, et sont dues 15 jours avant le terme du contrat pour éviter à Abergement des frais de paiements de noms de domaines passé l'échéance. Elles ne font pas l'objet de rappels ou de frais de rappels.

Minimum 30 jours avant l'échéance de chaque facture, un email est envoyé à l'adresse de contact du contrat pour rappeler la date d'échéance à respecter. 1 jour après l'échéance d'une facture non soldée, le compte sera automatiquement bloqué (messagerie, web, ftp, etc.). Le renouvellement du nom de domaine ne se fera pas à la date d'échéance et dans le cas d'un .FR, il sera effacé. Sans nouvelles du client dans un délai de 15 jours après l'échéance de la facture, le compte sera résilié avec effet immédiat. Toutes les données seront détruites irrévocablement 15 jours plus tard, sans aucune indemnité ou dommage revendicable par le client.

# **ABERGEMENT**

## Hébergement de sites

Le déblocage d'un compte, qui aurait été suspendu suite à une facture non soldée, ne pourra se faire qu'à réception de la preuve de paiement (confirmation de notre établissement bancaire, règlement en ligne par Paypal, etc.). Aucune autre indication de paiement ne sera prise en compte.

Il est primordial d'être conscient de l'importance de l'adresse électronique de contact qui est indiquée dans le contrat, car c'est elle seule qui reçoit la notification des factures et des échéances. Il appartient au Client de tenir à jour cette adresse et Abergement ne peut être tenu responsable de l'adresse email n'aboutissant plus.

### **5. Contenu des informations; utilisation conforme au droit et au contrat ; abus**

#### **Contenu des informations**

Les clients sont responsables du contenu des informations (données quelles qu'elles soient, langue, etc.), dont ils confient la transmission ou le traitement à Abergement ou qu'ils rendent éventuellement accessibles à des tiers. Abergement n'est pas responsable de ces informations, ni des informations que les clients reçoivent ou que des tiers diffusent ou proposent via l'Internet.

#### **Utilisation conforme au droit et au contrat**

Les clients sont responsables de l'utilisation de leurs Solutions d'Abergement conformément au droit et au contrat. Ils ne doivent utiliser les Solutions d'Abergement ni pour déranger, ni pour importuner personnellement des tiers, ni pour toute autre finalité contraire au droit ou au contrat.

L'envoi de publicité de masse via une solution d'Abergement par les clients est interdit ou n'est autorisé que si le client peut justifier d'une relation commerciale avec les destinataires des courriers ou si la collecte des données d'accessibilité utilisées (p. ex. adresses e-mail) a eu lieu dans le cadre de la "procédure double opt-in" (c'est-à-dire que l'inscription des destinataires de courriers électroniques dans les listes de mailing du client envoyant la publicité de masse doit avoir été à nouveau confirmée expressément par les destinataires des courriers à la demande du client).

#### **Mesures contre les abus**

En présence d'indices fondés d'une utilisation d'une solution d'Abergement contraire au droit, du signalement d'une telle utilisation par les personnes concernées ou par une autorité compétente ou de sa constatation par un jugement ayant force de chose jugée, Abergement peut communiquer les coordonnées du client soupçonné d'abus aux personnes concernées ou aux autorités compétentes, informer la police et/ou d'autres autorités compétentes de l'incident, exiger des clients une utilisation conforme au droit et au contrat, suspendre ses prestations sans préavis et sans indemnisation, résilier le contrat sans préavis et sans indemnisation et/ou exiger, le cas échéant, des dommages et intérêts.

Abergement peut prendre les mêmes mesures lorsqu'elle a des raisons de penser que les clients enfreignent ou enfreindront le contrat ou s'ils ont donné des informations inexactes ou incomplètes à la conclusion du contrat.

Si Abergement dénonce le contrat pour l'une des raisons évoquées, les clients restent le cas échéant tenus au paiement, conformément aux dispositions relatives à la cessation anticipée du contrat.

# **ABERGEMENT**

## Hébergement de sites

### **6. Données du client**

#### **Généralités**

Pour l'utilisation des données, Abergement se conforme à la législation en vigueur, notamment à la loi sur les télécommunications et à la loi sur la protection des données. Abergement ne saisit, n'enregistre et ne traite que les données requises pour l'accomplissement des obligations contractuelles, le suivi et le développement de la relation clientèle, la garantie d'une qualité élevée des prestations, la sécurité du fonctionnement et de l'infrastructure ainsi que pour la facturation.

### **7. Propriété intellectuelle**

Pendant la durée du contrat, les clients ont le droit non exclusif et non cessible d'utiliser les prestations et les produits d'Abergement. Le contenu et l'étendue de ce droit découlent des documents contractuels correspondants.

Tous les droits afférents à la propriété intellectuelle existante ou formée lors de l'exécution du contrat concernant les produits et les prestations d'Abergement restent à cette dernière ou aux tiers autorisés.

### **8. Disponibilité du réseau**

Abergement offre une grande disponibilité de son réseau, mais ne peut toutefois en garantir un fonctionnement ininterrompu et exempt de tout dérangement. Abergement se réserve le droit d'effectuer en tout temps des travaux d'entretien sur son réseau pouvant se traduire par des interruptions de l'exploitation. Abergement se réserve par ailleurs le droit de bloquer temporairement certaines Solutions d'Abergement afin de lutter contre les spams et codes nuisibles (p. ex. virus, vers, chevaux de Troie, etc.).

Aucune assurance ni garantie concernant la disponibilité, la qualité, le fonctionnement ou l'assistance ne peuvent être données pour la communication vocale ou la transmission des données sur les réseaux ou les raccordements d'autres fournisseurs d'accès à l'Internet.

### **9. Responsabilité d'Abergement**

#### **Dispositions générales en matière de responsabilité**

En cas de violation du contrat, Abergement est responsable des dommages prouvés, à moins qu'elle ne démontre qu'elle n'a pas commis de faute. La responsabilité d'Abergement est limitée pour les dommages causés intentionnellement ou par négligence, pour les dommages matériels et à la contre valeur des prestations acquises durant la dernière année du contrat, mais au maximum le montant encaissé, par sinistre pour les dommages pécuniaires. Abergement ne sera en aucun cas tenu responsable des dommages subséquents, d'un manque à gagner ou de la perte de données. Sa responsabilité n'est pas non plus engagée pour les dommages résultant d'une utilisation de ses prestations contraire au droit ou au contrat.

Abergement n'assume pas les coûts pour les prestations des clients ou de tiers mandatés par les clients en rapport avec la délimitation et/ou l'élimination d'éventuels dérangements d'une solution d'Abergement. Les coûts des prestations d'Abergement en rapport avec la délimitation et/ou l'élimination d'éventuels dérangements d'une solution d'Abergement doivent également

# ABERGEMENT

## Hébergement de sites

être supportés par les clients dans la mesure où le dérangement est dû à des défauts ou à un maniement défectueux des terminaux utilisés par les clients.

### **Protection des investissements**

Abergement optimise en permanence les prestations accessibles via l'Internet et protège ainsi les investissements de ses clients. Un client ne peut en revanche pas prétendre à une configuration particulière du raccordement à l'Internet ni au maintien de services Internet accessibles par le biais de ce raccordement, sauf disposition expresse contraire dans le contrat.

### **Force majeure**

La responsabilité d'Abergement n'est pas engagée lorsque la fourniture de la prestation est temporairement interrompue, partiellement limitée ou rendue impossible en raison d'un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les phénomènes naturels d'une intensité particulière (avalanches, inondations, etc.), les conflits armés, les actes de terrorisme, les grèves, les restrictions officielles imprévues, les pannes de courant, les virus informatiques, les vers, les chevaux de Troie, etc.

### **Informations, achat de marchandises, etc.**

Abergement ne donne aucune assurance et n'assume aucune responsabilité ni garantie concernant l'exhaustivité, l'actualité, le bien-fondé, la légalité, la disponibilité et la fourniture en temps voulu d'informations rendues accessibles via le raccordement à l'Internet et/ou publiées sur le portail Abergement ([www.abergement.net](http://www.abergement.net)). Abergement ne rembourse aucuns frais et n'assume aucune responsabilité pour les dégâts causés par des téléchargements.

Si les clients utilisent leurs raccordements pour acheter des marchandises ou des prestations de tiers, Abergement n'est pas le partenaire contractuel pour ces transactions, sauf accord exprès contraire. Abergement n'assume aucune responsabilité ni garantie pour les marchandises ou services achetés ou commandés via le raccordement à l'Internet, même si Abergement procède à l'encaissement des créances de tiers auprès des clients.

## **10. Entrée en vigueur, durée et fin du contrat**

Les offres d'Abergement sont sans engagement. Cela signifie que le contrat entre les clients et Abergement ne prend naissance qu'à l'acceptation de la commande des clients par Abergement. Dans la mesure où Abergement se le réserve expressément, le contrat ne prendra naissance qu'à la signature d'un document écrit.

Par contrat écrit : La durée minimum du contrat et les modalités de résiliation sont indiquées dans les documents contractuels. Sauf dispositions contraires dans les documents contractuels, le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par chaque partie par écrit pour la fin d'un mois en respectant un préavis de 2 mois, mais au plus tôt pour la fin d'une éventuelle durée minimum du contrat. Tout remboursement de frais payés d'avance pro rata temporis est en tout cas exclu.

S'il a été convenu d'une durée minimum de contrat et que les clients résilient le contrat avant l'écoulement de cette durée, ils devront à Abergement les frais exigibles pour la durée résiduelle conformément au contrat.

# ABERGEMENT

## Hébergement de sites

Par commande en ligne : Le contrat prend fin le dernier jour correspondant au paiement de la location du service. Le Client n'est pas obligé de signifier une résiliation, le non paiement de la facture confirme une résiliation et entraîne la fermeture du compte et l'effacement des données.

Est réputé une résiliation, un changement de DNS en faveur d'une société tierce. Cette résiliation entraîne la suppression des données stockées sur le serveur ainsi que des backups.

Si la résiliation concerne seulement une partie des prestations d'Abergement, les dispositions contractuelles pour les prestations restantes demeurent applicables.

### **11. Modifications du contrat**

Abergement se réserve le droit de suspendre certaines Solutions Internet et d'adapter en tout temps ses prestations, ses prix, ses descriptifs de services et les présentes conditions générales.

Abergement communique au client les modifications ainsi que les informations relatives aux Solutions d'Abergement d'une manière appropriée (p. ex. sous forme de lettre d'information par e-mail ou par publication sur le portail du support). S'il a été convenu d'une durée minimale de contrat, les clients ont le droit de résilier le contrat de manière anticipée à la date d'entrée en vigueur de hausses de prix et/ou de modifications essentielles du contrat sans devoir en supporter les conséquences financières. Sauf résiliation, les hausses de prix et les modifications du contrat communiquées sont réputées approuvées par le client. En cas de modification des taux d'impôts et de redevances (notamment de la TVA), Abergement est autorisée à adapter ses tarifs en conséquence. Dans ce cas, les clients n'ont aucun droit de résiliation anticipée.

### **12. Transfert de droits et d'obligations**

Les clients ne sont pas autorisés à transférer à autrui des droits ou des obligations découlant du présent contrat sans l'accord préalable d'Abergement.

Abergement peut transférer les droits et les obligations découlant du présent contrat à une autre entité d'Abergement.

### **13. Droit applicable et for**

Le contrat est soumis au droits Suisse, Européen et des Etats-Unis.

Le For exclusif se trouve aux Etats-Unis. Les fors obligatoires sont réservés.